

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 mars 2021

Délibération N°3 du 22 mars 2021

Date de convocation 16.03.21 **Etaient présents : (22)**
Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus : **Etaient Excusés : (1)**
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23 Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Patrick Jouen

BUDGET COMMUNAL
Affectation du résultat
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Exposé au Conseil Municipal :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la section d'investisse ment	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	308 183,10€		163 202,88 €	D : 277 168,65 €	7 397,61€	-137582,61 €
				R : 284 566,26€		

Fonctionnement	69 911,25 €	69 911,25 €	68 562,03 €			68 562,03€
-----------------------	-------------	-------------	-------------	--	--	------------

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 68 562,03€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide à 18 voix contre 5 d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	68 562,03 €
Affectation obligatoire :	68 562,03 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0€
Total affecté au C/1068 :	68 562,03 €

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

